

Christiane SAUR
7, place de l'église
67360 DURRENBACH
France

Durrenbach, 21 septembre 92

REPÚBLICA DE CHILE			
PRESIDENCIA			
REGISTRO Y ARCHIVO			
NR.	92/22022		
A:	28 SEP 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	REPECO	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>	F.W.M.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	D.V.S.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	P.A.	<input type="checkbox"/>
ARCHIVO			

Sr Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago - CHILE

Monsieur le Président,

En tant que membre de l'Amnesty International, j'ai appris avec indignation l'exécution extra-judiciaire de Nelson WLADIMIRO CURINIÁ LINCOQUEO en 1973 -

Je me félicite de l'enquête menée, j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Cependant, la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations des droits de l'homme commises par le passé. Je demande, en conséquence, qu'elle soit abrogée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Christiane Saur

SAUR Georges
7 place de l'église
67360 DURRENBACH
(France)

Durrenbach, le 19.09.92

à Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago - Chili

Monsieur le Président,

En tant que membre d'Amnesty International, j'ai appris avec indignation l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Curinir Lincoqueo en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violation commises par le passé: je demande en conséquence son abrogation. Je vous remercie de prendre en considération cette requête et je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux

Saur